Cpac Info Pesticides

Bulletin N° 025
Janvier-Mars 2018

S. E. Prof Daniel ONA ONDO, Président de la Commission CEMAC, accorde une audience aux nouveaux premiers Responsables de l'UEAC/CEMAC installés à Yaoundé

Monsieur Auguste ITOUA Expert/Membre fondateur du CPAC, trône désormais sur cet organisme qu'il a vu créer

Le Cpac accueille son nouveau Directeur Général

Sommaire

Edito 3

CPAC en marche

Cérémonie d'installation du Directeur Général du CPAC. 4

Qui est le nouveau Directeur général du Cpac ? 6

Commission Ad hoc interne pour la relance du Cpac. 7

Elaboration d'un Manuel d'inspection et de contrôle des pesticides, destiné aux agents d'Etat en zone Cemac. 8

Journée internationale de la femme : Les femmes à l'honneur au CPAC. 9

9e Edition de la Journée de la Cemac 2018: La jeunesse au centre des préoccupations au Cpac. 10

6e Conseil d'administration du Cpac à Ndjamena. 11

Visite de prise de contact du Directeur général du Cpac au Représentant sous-régional de l'Union africaine. 13

Rencontre entre les experts du cpac et ceux de la ceeac, Yaoundé, 21 février 2018. 14

Le Président de la commission de la Cemac a Yaoundé. Audience accordée au Directeur Général du Cpac. 15

Pesticide Actu

Troisième Sommet Mondial sur les Usages Mineurs de Pesticides (SMUM). 16

Rapport de la Réunion régionale Afrique de l'Approche stratégique de la gestion Internationale des produits chimiques (SAICM). 17

Deuxième réunion d'intersession du processus d'examen de la Saicm, qui s'est tenue à Stockholm, Suède, du 12 au 15 mars 2018. 19

Page Scientifique

Synthèse d'une analyse de risques des pesticides. 21

Lu pour vous

Œufs de poulet contaminés. 22

L'utilisation des pesticides et l'asthme chez les céréaliculteurs de l'Alberta. 22

Actions & réations 23

Cpac Info Pesticides

Bulletin N° 016 de Octobre-Décembre 2011

Supervision Générale :
Auguste ITOUA

Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato

Comité de rédaction :
Nkoumou Ekongolo;
Serge Liale
Jean Blaise Moudoudou;
Ngartouban Laurence;
Abessolo Félix

Edition et Fabrication :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org

Editorial

Itoua Auguste
Directeur général

Chers lecteurs,

La stratégie sur la scène sous régionale du CPAC s'appuyant sur une approche intégrative des différentes activités et compte tenu de la complexité de ses missions et des susceptibilités à sauvegarder dans les relations avec les partenaires, j'ai mis sur pied dès ma prise de service une commission interne ad hoc chargée de faire le diagnostic de la gouvernance et des programmes scientifiques.

Les recommandations faites à l'issue des travaux de ladite commission ont ainsi permis d'amorcer le déroulement d'une série de mesures et d'actes organisationnels tendant à améliorer la visibilité du CPAC sur les plans institutionnel, scientifique, administratif et financier.

Des problèmes indépendants de notre volonté survenus au cours des dernières années ont occulté l'édition et la publication de notre bulletin trimestriel, le CPAC Info pesticides (CIP). C'est pourquoi, je tiens à informer nos nombreux lecteurs que la famille CPAC prend à nouveau l'engagement de renouer avec la ferme résolution originelle de vous servir un bulletin CIP chaque trimestre.

En ce début de mandat du membre fondateur du CPAC devenu Directeur général par la volonté des Chefs d'Etats m'ayant nommé à ce poste, je voudrai dans le présent numéro vous présenter d'abord ma vision sur le processus de gestion des pesticides en Afrique Centrale.

En outre, le comité éditorial du CIP vous propose dans la présente édition d'abord le grand changement survenu à la tête de notre institution, le CPAC.

Par ailleurs, un grand évènement qui s'est déroulé à la fin de l'année 2017 à Montréal au Canada, qui est passé presque inaperçu mais que le CPAC a suivi de près pour vous : il s'agit du Sommet mondial sur les usages mineurs de pesticides. Une synthèse du rapport de ces travaux est présentée dans cette édition pour le respect de notre ligne éditoriale.

Dans le même ordre, le CPAC a participé à un atelier organisé par l'OMS et le projet i2i de la Fondation Bill et Melinda Gates sur un model du processus d'homologation commune des produits pharmaceutiques pour servir d'exemple à l'homologation des pesticides anti-vectoriels, à Accra au Ghana. L'autre évènement sur les produits chimiques s'est déroulé à Abidjan en Côte d'Ivoire : il s'agit de la réunion Afrique de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (Saicm), préparatoire à sa 2ième conférence prévue en 2020, suivie de la 2ième réunion d'intersession du processus d'examen de la Saicm, qui s'est tenue à Stockholm en Suède.

Il s'agira aussi de réanimer certaines rubriques qui n'étaient plus alimentées faute de contenu, à l'instar de la rubrique ''Lu pour vous'', qui vous oriente vers certaines références sélectionnées sur l'évolution de la science phytopharmaceutique. Dans la rubrique ''Actions et réactions'', nous présentons quelques interactions qui illustrent la manière avec laquelle les membres/experts du CPAC ont accueilli la nomination de leur collègue à la tête du CPAC.

Voilà chers lecteurs, telles pourraient vous être données en diagonale les premières actions cibles à être exécutées au cours de nos premiers jours à la tête du CPAC.

Le recentrage de la ligne de commande initié sur la base des missions originelles du CPAC et de la configuration actuelle liée aux diverses évolutions de son environnement institutionnel vous est sommairement servi dans ma vision du CPAC à rendre plus concrète à l'issue de mes tournées dans les Etats.

Bonne lecture !

Cérémonie d'installation du Directeur Général du CPAC

Par Liale Serge

Les DG entrant et sortant autour de la Représentante CCEMAC

La cérémonie d'installation et de prise de fonction du nouveau Directeur Général du CPAC, Monsieur Auguste ITOUA s'est déroulée, le vendredi 22 décembre 2017, au siège de ladite Institution Spécialisée à Yaoundé en république du Cameroun, en présence de plusieurs autorités administratives et diplomatiques.

Au terme de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, CEMAC qui s'est tenue à Ndjamena en République du Tchad le 31 octobre 2017 sous la présidence de son Excellence Idriss DEBY ITNO, Monsieur Auguste ITOUA (de nationalité Congolaise) a été choisi pour occuper la fonction de Directeur Général en remplacement de Madame Cathérine AZOUYANGUI (de nationalité Centrafricaine), conformément au principe de rotation par ordre alphabétique des pays.

Placée sous la présidence de Madame Malaika NDOUMBE NGOLO, représentante résidante de la Commission de la Cemac au Cameroun, la cérémonie a commencé par l'exécution de l'hymne de la Cemac, ensuite la lecture de la décision de nomination, la présentation du Directeur Général entrant, le discours du Directeur Général sortant, le mot du Directeur Général entrant, la signature du procès verbal, l'allocution de madame la représentante et enfin une photo de famille.

Dans le discours qu'elle a prononcé, la Représentante de la Cemac a à l'entame de son propos remercié Madame le DG sortant, Madame Cathérine AZOUYANGUI, de l'accueil chaleureux qu'elle lui a réservé et a rappelé que bien qu'il soit jeune, le CPAC vit, en témoigne la qualité de ses locaux, la signature de l'Accord de Siège avec la République du Cameroun, signe de son ancrage dans le paysage institutionnel.

Pour ses actions courageuses, Madame Malaika NGOLO, a tenu à remercier Madame le Directeur Général sortant, et ceci au nom de Monsieur le Pr. Daniel ONA ONDO, Président de la Commission de la CEMAC.

Au Directeur Général entrant, il lui été rappelé que le CPAC, Institution Spécialisée de la Communauté, dans son rôle, devra aller au-delà de sa tâche d'homologation des pesticides, densifier le champ de ses activités afin d'occuper la place qui est la sienne aux côtés des Institutions à vocations agricoles de la CEMAC à savoir le PRASAC et la CEBEVIRHA. La cérémonie s'est achevée par une photo de famille.

Allocution d'Installation de Madame le Représentant de la Commission de la Cemac au Cameroun

Messieurs les Représentants des Ministres de l'Agriculture et du Développement Rural ; de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ; des Relations Extérieures ;

Excellences Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres

Suite à la page 5

Suite de la page 4

La Représentante de la CCEMAC pendant son discours

de la CEMAC ;
Messieurs les Premiers Responsables des Institutions de la CEMAC ;
Monsieur le Membre Titulaire du Comité inter-Etats ;
Mesdames et Messieurs ; Distingués invités.
Je voudrais à l'entame de mon propos remercier la Direction Générale du Comité Inter-Etat des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) pour l'accueil chaleureux qu'elle a réservé à ma délégation et à moi-même ce jour à l'occasion de la cérémonie solennelle de passation de service à la Direction Générale.

Distingués invités, votre présence vivante à cette activité communautaire est le témoignage de l'intérêt que vous portez aux orientations de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). En effet, il y a cinq (05) ans nous procédions à l'installation de Madame Catherine AZOUYANGUI au poste de Directeur Général du CPAC, Institution nouvellement créée au sein de l'UEAC. Pendant cinq ans, le CPAC jeune Institution, qui dans la mouvance générale de la politique agricole commune de la CEMAC a su creuser ses sillons, faire germer ses premiers plants. Le CPAC vit, en témoigne la qualité de ses locaux, la signature de l'Accord de Siège avec la République du Cameroun signe de son ancrage dans le paysage institutionnel.
Pour ses actions courageuses, Madame le Directeur Général, au nom du Professeur Daniel ONA ONDO, Président de la Commission de la CEMAC soyez remerciée.
Monsieur le Directeur Général entrant, la zone CEMAC, depuis le 23 Décembre 2016, est inscrite dans un vaste mouvement de transformation structurelle des économies des Etats Membres. A ce titre, les Chefs d'Etat ont instruit les Institutions Communautaires à procéder à un accompagnement des efforts en faveur de la diversification des économies.
Ainsi, l'agriculture, principale activité des vaillantes et laborieuses populations de la CEMAC, doit, plus que jamais faire l'objet d'une attention soutenue. Le CPAC, Institution Spécialisée de la Communauté, dans son rôle, devra à cet effet aller au-delà de sa tâche d'homologation des pesticides, densifier le champ de ses activités afin d'occuper la place qui est la sienne aux côtés des Institutions à vocation agricole de la CEMAC à savoir le PRASAC et la CEBEVIRHA.
Dans cet esprit également, un effort doit être fait en direction de la consolidation des relations avec les partenaires techniques et financiers.
Sous cette rubrique, avec l'appui du Département des Infrastructures et du Développement Durable, une réactivation et une opérationnalisation des conventions avec l'IRAD, le Comité Sahélien des pesticides (Csp), le Centre Africain de la Banane Plantain (Carbap) sont hautement attendues.
Dans un contexte marqué par une forte baisse des ressources financières, vous aurez besoin des ressources humaines dynamiques, nourris par un esprit de résultat.
Monsieur le Directeur Général, vos Etats de service et la très haute confiance de la Conférence des Chefs d'Etat constituent vos atouts majeurs.
En souhaitant bonne continuation de carrière à Madame Cathérine AZOUYANGUI, je vous adresse les vives félicitations de la Commission de la CEMAC, vous déclare solennellement installé dans vos nouvelles fonctions de Directeur Général du Comité de Pesticides d'Afrique Centrale.
Vive l'intégration sous-régionale ! Vive la CEMAC ! Je vous remercie !

Le nouveau DG pose avec quelques invitées (à sa droite, son épouse)

Qui est le nouveau Directeur général du Cpac ?

Par B. B. Bouato, Rédacteur-en-chef

Monsieur Auguste ITOUA, de nationalité Congolaise est le nouveau Directeur Général depuis le 31 octobre 2017, suite à sa nomination à ce poste par Acte Additionnel de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, qui s'est tenue à Ndjamena (Tchad).

En fait, Monsieur Auguste ITOUA évolue dans un terrain connu parfaitement de lui, car avant tout, il est Expert/Membre fondateur du Cpac, nommé par l'autorité compétente de la Cemac sur proposition de son gouvernement et assermenté par devant la Cour de justice communautaire. A ce titre, il a assisté à toutes les transformations de cet organisme devenu Institution spécialisée de l'Ueac, en sa présence à Brazzaville, en 2012.

Cet Ingénieur agronome de catégorie 1, hors classe, 1e échelon, a été formé dans le moule socialiste de l'ex Urss, plus précisément à l'Institut d'Agriculture de Kichinev-Moldavie et à la Faculté de Protection de végétaux de l'Académie Agricole de L'Ukraine, après un cursus scolaire primaire et secondaire sans tâches et une escale universitaire à l'Ecole supérieure de mécanique industrielle (Esmi) de l'Université du Benin-Togo.

Sur la plan professionnel, M. ITOUA a gravi toutes les marches hiérarchiques de la fonction publique de son pays, jusqu'à la Présidence de la République où il a servi

à l'Inspection générale d'Etat. Grâce à ses qualités managériales, il s'est vu confier la gestion de certains projets, à l'instar des Projets d'urgences FAO et autres.

Parallèlement à son ascension professionnellle, Monsieur ITOUA a eu à renforcer ses connaissances à travers plusieurs stages et séminaires de formation dans son domaine (agronomie), qu'il a effectué presque partout dans le monde (de l'Italie, en Israël en passant par les Etats Unis d'Amérique, le Maroc, le Togo, le Bénin, le Cameroun, etc.). Il est aussi auteur de plusieurs publications et articles scientifiqes, ainsi que des rapports annuels.

Ainsi, vu son cursus scolaire et universitaire, surtout son intense activité professionnelle et sa connaissance du Cpac dès ses débuts, on peut confirmer sans risque de se tromper que M. ITOUA connait bien ce qu'il veut faire et par conséquent, réussira à sa mission au Cpac.

Retrouvailles avec certains de ses collègues Experts/Membres du CPAC

Suite à la page 8

Commission Ad hoc interne pour la relance du Cpac

Par B. Bouato (REC)

Les Membres de la Commission en pleins travaux

C'est avec une grande joie que nous vous annonçons la relance des activités du Cpac. En effet, le fonctionnement du Cpac avait été perturbé par des problèmes managériaux. Mais au cours du dernier Sommet des chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) qui s'est tenu à Ndjamena (Tchad), les chefs d'Etat de la Cemac ont décidé de nommer à sa tête un grand expert en science phytosanitaire et en gestion des organismes internationaux, qui avait même suivi, beaucoup de formation dans le domaine de la gestion des pesticides. Il s'agit de Monsieur Auguste ITOUA du Congo, Expert/membre fondateur, assermenté du Cpac.

Dès sa nomination, le Directeur général s'est fait entourer par des personnes d'expériences pour réussir à sa mission. Il s'agit de M. Bouato B. Benoit, initiateur du Cpac et Expert/Membre du Cpac et de M. Nkoumou Ekongolo, Expert/membre fondateur du Cpac, ex-Secrétaire de la Commission nationale d'homologation des pesticides du Cameroun. Il s'agit aussi d'autres experts en la matière mobilisés pour les besoins de relance de cet organisme, longtemps resté en hibernation.

Fort de ce soutien politique et matériel des plus hautes autorités de la Cemac, fort aussi de l'appui scientifique de son équipe ainsi constituée, le nouveau Dg/Cpac a lancé ses activités par la création d'une Commission Ad 'hoc Interne pour le diagnostic de la situation du Cpac. Il s'agissait pour cette Commission de faire le point sur la situation actuel du Cpac et de proposer des solutions pour la sortie de cette hibernation. Cette Commission interne, dite ''Ad 'hoc'', était formé des personnes connaissant profondément le fonctionnement scientifique du Cpac certes, mais aussi, d'un juriste et d'un Contrôleur financier, qui a fait ses preuves, dans le système un peu compliqué de la gestion financière de la Cemac.

L'analyse de la situation exacte actuelle du Cpac s'est réalisée avec une méthodologie appropriée. Celle-ci consistait à relever les faiblesses et les forces de chaque compartiment ou sous-compartiment constitutif du Cpac, et la proposition d'amélioration ou de correction se dégageait automatiquement. A l'aide de cette méthodologie, tous les aspects du Cpac ont été sillonnés : de l'aspect institutionnel, à l'aspect financier, en passant par les aspects administratif et scientifique.

Bref, il était question d'analyser et d'évaluer tous ces aspects pour établir la cohésion des activités du Cpac avec les missions qui lui sont assignées, afin de lui permettre d'atteindre correctement les résultats attendus, dans le respect du dispositif institutionnel communautaire, ainsi que par la mise en place des outils de pilotage (feuilles de route, etc.), des moyens de contrôle, de suivi et évaluation de l'activité et de la gestion adéquate des ressources matériels, financières et humaines.

Après deux semaines d'intenses travaux, la Commission Ad'hoc a ainsi accouché douloureusement de ses résultats. Présentés d'abord au Directeur général au cours d'une séance de travail restreinte, ces résultats ont été aussi exposés à tout le personnel au cours d'une séance plénière, dans la salle de conférence du Cpac.

A première vue, les résultats démontrent l'inadéquation entre le système d'organisation du Cpac, depuis environ 05 ans, et les missions qui lui sont assignées.

Sur la base de ces résultats, des suggestions ont été faites (cf. rapport de la Commission Ad 'hoc). C'est sur la base de ces suggestions, issues d'une analyse purement scientifique, que le Dg est entrain de réorganiser tout le système du Cpac, pour repartir sur des bases scientifiquement acceptables.

Elaboration d'un Manuel d'inspection et de contrôle des pesticides, destiné aux agents d'Etat en zone Cemac,

Par Jean Blaise MOUDOUDOU, Chef de Service des Homologations, CPAC

Le Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC), Institution spécialisée de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), est né de la volonté des Etats à vouloir mettre en place une réglementation commune en matière de gestion des pesticides dans la sous-région afin d'aider les pays membres à établir des mesures phytosanitaires compatibles avec les normes internationales et à leur permettre de se protéger contre les risques découlant de l'importation incontrôlée de produits chimiques et de leur mauvaise utilisation.

La zone CEMAC, constituée de six Etats membres (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) ne dispose pas d'industries de fabrication des pesticides. Ce sont plutôt des produits finis qui sont importés notamment à partir des sociétés mères représentées au niveau national.

Cependant, le circuit de distribution étant entièrement privé, les fournisseurs importent les produits et approvisionnent le marché par le biais de distributeurs. Cette distribution est effectuée aussi parfois sans autorisation comme demandé par le règlement et avec du personnel n'ayant reçu aucune formation dans le domaine des pesticides et des produits chimiques en général. En effet, beaucoup de ces acteurs ne disposent pas d'agréments ou tout simplement agrément provisoire.

Sur le plan de la sécurité, la grande majorité des populations de l'Afrique Centrale effectue une utilisation des pesticides chimiques anarchique, incontrôlée et non autorisée. Ceci constitue un danger pour les producteurs, les populations mais aussi pour certains vendeurs eux-mêmes car ne sachant pas exactement la dangerosité des produits qu'ils manipulent à longueur de journée.

Ainsi, pour se prémunir de l'entrée des pesticides de mauvaises qualités ou contrefaits sur le territoire et contribuer à l'amélioration de stockage des pesticides, le CPAC s'est résolu de renforcer le contrôle de ces produits agrochimiques en élaborant un manuel d'inspection et de contrôle des pesticides.

Brève description du projet

Le manuel d'inspection et de contrôle des pesticides est un outil de référence pour les activités de la post-homologation. Il est un document guide, destiné aux agents de terrain de l'Etat, responsables de l'inspection et du contrôle des pesticides. De tels agents, selon le pays, peuvent être employés par le Ministère chargé de l'agriculture, de l'environnement ou de la santé. Il peut être utile pour d'autres agents de l'Etat impliqués également dans la formulation, l'importation, l'exportation, la distribution et l'utilisation des pesticides.

Les inspections de pesticides seront des activités de collecte d'informations et d'investigations nécessaire déterminant si les législations nationales ou internationales concernant tous les aspects de la distribution et de l'utilisation des pesticides sont respectées.

Outre la formation et la sensibilisation, les agents de contrôle, devront rassembler les informations exactes pour permettre à l'autorité responsable dans le pays de garantir l'efficacité et la bonne qualité des pesticides et de protéger la vie humaine et l'environnement contre les usages dangereux ou les pesticides non conformes ou de contrefaçon.

Autrement dit, l'élaboration du manuel d'inspection permettra de :

- Contrôler les produits agrochimiques et phytopharmaceutiques importés ou fabriqués dans la zone CEMAC ;
- Inspecter des infrastructures de stockage ;
- Inspecter les lieux de distribution et de vente (boutiques utilisées dans la vente des intrants agricoles, vendeurs ambulants et petits détaillants) ;
- Contrôler l'utilisation des pesticides, ciblant principalement les applicateurs professionnels de pesticides et les paysans ;
- Promouvoir les investigations sur les cas d'empoisonnement de l'homme et des effets nocifs sur l'environnement ;
- Lutter contre les produits phytopharmaceutiques illicites ;
- Former et recycler le personnel dans le domaine des techniques d'inspection et de contrôle, les techniciens, les stagiaires et étudiants

Les bénéficiaires de la réalisation du projet sont les services nationaux de contrôle de qualité des produits agrochimiques et biocides des États membres de la CEMAC, les populations de la CEMAC, les opérateurs économiques des domaines de la production agricole et des pesticides (exportateurs, importateurs, distributeurs, etc.).

Journée internationale de la femme : Les femmes à l'honneur au CPAC

Par Mme L. T. Ngartoubam

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 08 mars est célébrée la fête de la femme au Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (Cpac). En cette année, c'est une première pour le Cpac d'organiser cette fête en l'honneur de la gente féminine.

Mme L. T. Ngartoubam, Chef service et doyenne des femmes, dans son mot de bienvenue, a salué l'initiative du Directeur Général et rappelé que la fête du 08 mars est une occasion pour les femmes de faire le point sur leurs querelles, leurs luttes et leurs réalisations passées afin de préparer l'avenir pour plus d'opportunités pour les futures générations de femmes.

En effet, Monsieur Auguste ITOUA, Directeur Général du Cpac depuis le 22 décembre 2017, a voulu par cette célébration accorder plus de valeur à l'humanité à travers la femme en tant que mère, sœur, épouse et fille.

La Coordonnatrice des évènements au CPAC prononçant son mot de bienvenue

Dans son discours, Monsieur le Directeur Général a souligné qu'il ne s'agit pas d'un fait de hasard mais bel et bien de la traduction dans les faits de l'importante place que la femme occupe au sein de cette Institution malgré le nombre réduit de la gente féminine évalué quand même à 25% des effectifs. C'est dire que le Cpac est bien respectueux de la Charte des Nations Unies adoptée en 1945 et du Programme d'Action de Beijing.

Le DG/CPAC Honore les femmes, toutes générations confondues

La célébration de cette fête au Cpac a donné l'occasion à tout le personnel ainsi qu'à leurs épouses de se réunir autour du Directeur Général et partageant le même festin.

Aussi, un tour de table a été fait afin que chaque invité (mère, sœur, épouse ou fille) puisse se présenter.

Il faut dire que c'est une sage réflexion de vouloir encourager la cohésion sociale au sein de l'Institution pour plus d'épanouissement et de productivité.

9e Edition de la Journée de la Cemac 2018:

La jeunesse au centre des préoccupations au Cpac

Par Serge LIALE

''Le renforcement de l'entrepreneuriat des jeunes comme gage de développement inclusif et soutenu en zone Cemac''. Tel est le thème de cette 9e édition de la journée de la Cemac commémorée ce vendredi 16 mars 2018 par les États membres. A cette occasion, le Cpac a participé aux différentes activités qui ont eu lieu à Yaoundé au Cameroun.

La réunion de préparation et d'organisation s'est tenue le 13/03/2018 au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Elle était présidée par Mme Dorothy Tataw, epse Bekolo, Directeur de l'intégration et membre du Comité Inter-Etats assistée de ses collaborateurs.

Y prenaient également part: Mme Ndoumbe NGOLLO, Représentante-Pays et ses collaborateurs ; Dr TANYA Vincent N. Chef de Cabinet du Commissaire DIDD; Les Premiers Responsables des Institution spécialisées (IS) basées à Yaoundé : Issea, Oceac et Cpac ainsi que leurs collaborateurs ; Mme Danielle NLATE, Présidente du Réseau des femmes actives de l'Afrique Centrale (Refac); les représentants de 02 associations des Jeunes de la Cemac (JS-CEMAC et SJ-CEMAC); le représentant des étudiants de l'Institut des relations internationales du Cameroun (Iric).

A l'issue de cette rencontre, un projet de programme a été élaboré de façon unanime pour la journée du 16 mars.

La journée du 16 mars a débuté en matinée par la cérémonie protocolaire de lancement officiel de la journée par le Ministre de l'Economie à l'Amphi 300 de son département, suivie de la visite des stands des femmes du Refac. En mi-journée, une conférence débat s'est tenu à L'ISSEA sur le thème de la journée. Dans l'après-midi, les autorités ont visité les IS où se tenaient les Journées portes ouvertes (Jpo).

Au Cpac, la Jpo a débuté à 16h avec l'exécution de l'hymne de la Cemac, ensuite le mot de bienvenue du Directeur général, Monsieur Auguste Itoua qui, dans son discours a mis en exergue, à l'attention des jeunes et ceci en conformité avec le thème de la journée, les différents métiers qu'on peut trouver dans la chaine de gestion des pesticides.

Pour le Directeur Général du Cpac : « les métiers découlant du domaine phytosanitaire sont de plusieurs ordres : Il s'agit en particulier du génie sanitaire et phytosanitaire. Maintes opportunités existent dans ce secteur qui, comme en médecine humaine, comporte plusieurs spécialités dont certaines sont pointues (pathologie végétale, toxicologie, bactériologie, entomologie, écotoxicologie etc), sans compter les spécialités liées à l'ingénierie de production, au Génie analytique (laboratoire, entretien). Le deuxième enjeu de la protection phytosanitaire est économique (assurance qualité, accès au marché, négociations commerciales etc.). Le troisième enjeu concerne les métiers de la réglementation (Négociations, inspection et contrôle, expertise sanitaire et phytosanitaire …). Enfin l'industrie phytosanitaire et ses dérivés (fabrication des pesticides, commercialisation, conseil d'utilisation, gestion des effluents et déchets etc.).

Il s'agit pour notre jeunesse d'être assez intrépide pour s'y lancer. Toutefois, une bonne formation reste un préalable important à l'entrée et à l'évolution dans ce domaine, à priori dangereux. De même une bonne communication sociale serait très utile pour rester de manière durable dans les métiers de ce secteur » fin de citation.

La Jpo au Cpac a continué par la présentation de trois communications au public venu très nombreux. Ces communications ont portés sur la présentation du Cpac, les dangers liés à l'utilisation des pesticides, comment lire une étiquette de pesticides.

L'assistance pendant la présentation du CPAC

6e Conseil d'administration du Cpac à Ndjamena

Synthèse des travaux par M. Abessolo Félix

Dans la mouvance de l'organisation de la 32eme session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union économique de l'Afrique Centrale, le Cpac a tenu, à N'Djaména au Tchad, son 6ème Conseil d'Administration Ordinaire le 19 Mars 2018, sous la Présidence de Monsieur Mbaikombe Guetimbaye Abel, Administrateur représentant la République du Tchad, président en exercice dudit Conseil. Monsieur Auguste Itoua, Directeur général du Cpac qui prenait part pour la première fois à ces assises, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour. la Direction Générale du CPAC a mis à profit cette occasion pour présenter à cet instance, outre le procès verbal de la 5ème session ordinaire, le rapport d'activités de l'exercice 2016, ainsi que les états financiers qui s'y rapportent, le rapport d'activités exercice 2017 accompagné de l'état d'exécution du budget dudit exercice, le programme d'activités 2018 et le projet de budget qui le sous-tend. Des échanges enrichis ont caractérisées les discussions des membres du Conseil sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. L'ensemble des dossiers présentés par le CPAC à cet Instance a été validé de même que, au titre des divers la résolution mettant en place le Conseil scientifique de l'Institution.

La Direction Général du CPAC a été félicité par le Conseil sur la qualité de ses dossiers et sur la nouvelle vision impulsée par le nouveau Directeur Général. Les travaux se sont déroulés dans une ambiance empreinte de cordialité et de respect mutuel. Exercice réussi donc pour le nouveau Directeur Général.

Le Président du CA au milieu, entouré par le DG/CPAC et le Représentant de la CCEMAC

Allocution du Directeur General du CPAC à l'ouverture des travaux du Conseil d'Administration :

Ma vision du CPAC

M. le Président du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Bonjour

Je m'appelle ITOUA Auguste ; de nationalité Congolaise et Agronome de formation. Avant ma nomination au poste de Directeur Général du CPAC, j'étais en service à l'inspection Générale d'Etat à la Présidence de la République du Congo. Je saisis cette occasion pour exprimer toute ma gratitude et mes remerciements, aux Chefs d'Etats de la CEMAC.

J'ai sollicité cette autorisation exceptionnelle de m'adresser à vous au début de vos travaux pour vous présenter la vision que nous avons du CPAC en ma qualité de membre fondateur et aujourd'hui Directeur Général de cette Institution.

Cette initiative découle du fait que l'exploitation succincte des programmes d'activités, des rapports annuels et des procès-verbaux des sessions du Conseil d'Administration mis en parallèle sur une période de quatre années consécutives nous a conduit à la conclusion suivante : la non visibilité des résultats concrets des activités du CPAC sur le terrain, reproche fait tant par les Administrateurs que par les Etats.

Une analyse profonde de cette situation nous a amené à identifier deux contraintes majeures auxquelles le CPAC fait face : l'une exogène et l'autre endogène. La contrainte exogène concerne l'allocation budgétaire mensuelle fixe qui permet juste de payer les salaires du personnel et satisfaire les petits besoins de fonctionnement courant. Il ne s'en dégage pas de reliquat suffisant pour financer les activités techniques. Des démarches seront entrepri-

ses auprès de la Commission avec votre appui en vue du relèvement du niveau de cette dotation.
La contrainte endogène concerne la vision qui est faite du CPAC par l'équipe chargée d'animer cette Institution.
En attendant l'élaboration du plan stratégique quinquennal du CPAC et au vu des résultats auxquels est parvenue la Commission ad'hoc interne chargée du diagnostic de la Structure, notre vision du CPAC est la suivante : le CPAC est un instrument sous régional d'accompagnement des Etats vers la mise en place de systèmes élaborés dans la gestion des intrants agricoles destinés à la protection des végétaux. L'homologation commune de ces intrants est une étape qui interviendra lorsque tous les Etats auront atteint un niveau de préparation acceptable permettant de procéder à une harmonisation des systèmes. Par rapport aux Etats, on peut l'assimiler en chimie à une enzyme dont la caractéristique essentielle est qu'elle favorise sans participer. Favoriser sans participer, ce sont les mots clés qui décrivent assez fidèlement nos systèmes d'actions.

En attendant de parvenir à ce stade, il sera procédé à des extensions d'homologations encore appelées régionalisations pour certains produits phytopharmaceutiques déjà homologués par les Etats, ce qui a déjà commencé à être fait au cours de la dernière session d'homologation.

Le CPAC ne doit donc ni se substituer aux états dans leurs actions, ni se constituer entité concurrente aux Etats, ni même un dicteur de modes opératoires aux Etats encore moins un donneur d'ordres.
Mes tournés dans les Etats à amorcer dès la fin de ces travaux auront pour objectifs :

- De faire actualiser les états des lieux de la gestion des pesticides dans chaque Etat, ceux-ci devant nous permettre d'apprécier le niveau réel où se situe chacun sur tous les plans (légal, réglementaire, structurel, infrastructurel, les ressources humaine etc.…) ;
- De faire actualiser la désignation ou nomination des membres des CNGP ;
- Faire réactiver l'opérationnalité des CNGP ;
- D'arrêter un cadre de collaboration et les mécanismes de mise en œuvre de cette collaboration avec la mise sur pied des Secrétariats des CNGP appelés à jouer le rôle de courroie de transmission entre le CPAC et les Etats. En d'autres termes, il faudrait parvenir à examiner avec les Etats et les firmes le partage de responsabilités dans la gestion des pesticides en général et le processus d'homologation en particulier;
- Enfin d'arrêter avec chaque Etat un programme de travail conjoint selon le niveau réel auquel il se situera avec un chronogramme de mise en œuvre à rendre effectif dès leur validation.

L'année 2018 sera une année charnière au cours de laquelle le plan stratégique quinquennal sera élaboré sur la base des états des lieux de la gestion des pesticides actualisés et commencera à connaitre un début de traduction en projets concrets et de mise en œuvre. Cette année connaitra des perturbations dans le travail, tous les projets de programme d'activités et de budget ayant été confectionnés et arrêtés avant notre arrivée. Le CPAC rendra compte des avancées de ses travaux au cours de l'année par des rapports d'étape au Président du Conseil d'Administration avec copie aux membres, pour appréciation et corrections éventuelles.
Voilà Mesdames et Messieurs les administrateurs, la vision en bref que nous avons du CPAC.

Je vous remercie.

Le cpac au jour le jour

Au cours du trimestre, La vie du CPAC a été marquée par :

- **La séance de restitution des résultats issus des travaux de la commission ad 'hoc au Directeur Général et à l'ensemble des personnels le 17 janvier 2018 ;**
- **La rencontre entre le Directeur Général et l'Ambassadeur de l'Etat d'Israël le 22 janvier 2018 dans l'optique de la relance de la coopération entre ce pays et le CPAC ;**
- **La participation des Experts du CPAC au séminaire organisé par le SAICM à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 06 au 08 février 2018 ;**
- **L'organisation d'une séance de travail entre les Experts du CPAC et ceux de la CEEAC à Yaoundé le 21 février 2018 dans le but d'initier une relation de coopération entre les deux structures ;**
- **La séance de travail le 05 mars 2018 entre les Experts du CPAC sous la conduite du Directeur Général et ceux de l'OCEAC sous la conduite du Secrétaire Exécutif dans le but d'initier un protocole de coopération ;**
- **La participation des personnels du CPAC aux activités organisées à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme le 08 mars 2018 ;**
- **La participation du CPAC aux cérémonies organisées par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun pour le lancement de la campagne agricole 2018 dans les régions méridionales à Kribi le 16 mars 2018 ;**
- **La participation du CPAC aux manifestations marquant la célébration de la journée CEMAC 2018 par l'organisation des journées portes ouvertes le 16 mars 2018.**
- **La participation du CPAC à la conférence de la SAICM à Stockholm du 13 au 15 mars 2018 ;**
- **La participation d'une délégation du CPAC sous la conduite du Directeur Général aux travaux de la 6ème session ordinaire du Conseil d'Administration du CPAC et de la 32eme session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEAC à Ndjamena (Tchad) les 19 et 23 mars 2018 ;**
- **La nomination d'un cadre du CPAC comme Conseiller Technique au Comité Technique N°59 Pesticides et assimilés de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) en la personne de M. MOUDOUDOU Jean Blaise.**

Visite de prise de contact du Directeur général du Cpac au Représentant sous-régional de l'Union africaine,

Par Jean Blaise Moudoudou

Dans le cadre du programme de prise de contact avec les autorités nationales et Internationales, ainsi que d'autres partenaires résidents à Yaoundé, Monsieur le Directeur général, Auguste Itoua a effectué une visite de courtoisie à la Représentation du Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (Cpi/Ua), le 29 mars 2018.

La Direction du conseil phytosanitaire interafricain (Cpi/Ua), assurée par le Dr Jean Gérard Mezui M'Ella est la structure de tutelle technique du Cpac au niveau continental.

Pour le Cpac, Monsieur le Directeur général était accompagné de M. Jean Blaise Moudoudou, Chef de service des Homologations.

Après la présentation des civilités et des deux délégations, les échanges ont tourné autour de la nouvelle équipe dirigeante du Cpac et de la nouvelle vision. Ensuite, le vœu de relancer la coopération entre le Cpac et le Cpi/Ua a été discutée. Pour cela, le Cpac a rappelé le rôle que le Cpi avait joué lors de sa mise en place en 2007 et a souhaité à cette structure continentale un accompagnement politique au niveau des Etats membres de la Cemac.

Le Représentant de l'UA et le DG/CPAC

Prenant la parole, Monsieur Jean Gérard Mezui M'ella a félicité la nomination à la tête du Cpac d'un nouveau Directeur général. Il a ensuite loué la vision et les nouvelles stratégies de travail avec les partenaires ainsi que l'initiative entreprise par le Dg/Cpac pour l'adoption au 6ème Conseil d'administration le Conseil Scientifique, organe chargé de valider les programmes scientifiques du Cpac. Il a terminé son propos en affirmant sa disponibilité d'accompagner le Cpac et chaque fois que cela sera nécessaire.

Relance de la Coopération

La coopération qui avait longtemps fait la force du Cpac s'est effondrée complètement par défaut de manque de suivi. Dès la prise de service du nouveau Dg/Cpac, ce levier est en train d'être actionné. C'est ainsi que des contacts ont été repris avec certains partenaires. En effet, les partenaires qui avaient signé des Accord de coopération avec le Cpac et dont la mise en œuvre avait été interrompue ont été prioritaires dans cette reprise de contact. Il était question de relancer ces partenaires pour savoir s'il était encore possible de poursuivre la mise en œuvre au niveau où elle s'était arrêtée ou de renégocier d'autres accords.

Dans ce cadre, l'Ambassade d'Israël a été approchée à travers une audience accordée à la délégation du Cpac, avec le Dg à sa tête par l'Ambassadeur de ce pays pour voir la possibilité de rentrer en contact avec les autorités de son pays. Au cours de cette audience, il était question de programmer une mission auprès de Mashav (Ministère des affaires étrangères) en Israël pour poser le problème à la source. Les contacts se poursuivent pour saisir la meilleure opportunité permettant d'effectuer cette mission.

Par ailleurs, les autres partenaires ont été saisis par correspondances pour leur exprimer notre volonté de reprendre la mise en œuvre des Accords respectifs qui avaient été signés avec le Cpac. Ce fut le cas avec l'Anses (France), qui a été saisie par correspondance officielle pour leur demander la possibilité d'initier une rencontre au cours duquel on pouvait revoir ensemble l'Accord de coopération que nous avions signé en 2012 et qui n'avait pas été exécuté comme prévu. Le même genre de correspondance a été adressé au Comité de Liaison Europe-Afrique-Pacifique (Coleacp), qui animait le Programme initiative pesticides (Pip), dans lequel était inscrit le projet conjoint avec le Cpac. En dehors de ces relances, d'autres voies sont en train d'être explorées, à l'instar du contact avec le Pnue dans le cadre du programme de la Saicm. En effet, ce contact a conduit à l'ouverture des négociations avec la Ceeac pour trouver un champ de collaboration entre les structures de la même sous-région. Bref, un programme d'élaboration de nouveaux projets bancables est en cours à la Direction générale du Cpac, qui seront soumis aux différents partenaires.

Rencontre entre les experts du CPAC et ceux de la CEEAC, YAOUNDÉ, 21 FÉVRIER 2018

Compte rendu par B. Bouato, Ekongolo et J.B. Moudoudou

Dans le cadre du rapprochement institutionnel entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (Ceeac) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac), le Comité Inter-Etats des Pesticides de l'Afrique Centrale (Cpac), Institution spécialisée de la Cemac a invité un représentant de la Ceeac a une rencontre le 21 février 2018 au siège du CPAC à Yaoundé.

Prenaient part à cette rencontre :
Pour la Ceeac : Dr Tabuna Honoré, Expert économie de l'environnement et valorisation de la biodiversité
Pour le Cpac : M. Nkoumou Ekongolo, Attaché de cabinet, M. Moudoudou Jean Blaise, Chef de service des homologations, M. Bouato Benoit, chargé de la coopération au cabinet du Dg,
Contexte et justification
A la suite du contact établi par la délégation du Cpac au cours de la réunion régionale Afrique de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (Saicm), qui s'est tenue du 06 au 08 février 2018 à Abidjan (Côte d'Ivoire), la représentante régionale du PNUE en Afrique de l'Ouest a conseillé à cette délégation du Cpac de prendre contact avec la Ceeac pour une collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du Mémorandum d'Entente signé entre le Pnue et la Ceeac.
Le contact ayant été établi entre cette délégation du Cpac et Madame Marie Chantal MFOULA, Secrétaire Général Adjoint de la Ceeac, celle-ci a attribué le dossier à M. Honoré TABUNA, Expert Economie de l'Environnement et Valorisation de la Biodiversité et Coordonnateur du Processus de l'Economie Verte. Celui-ci ayant annoncé son séjour à Yaoundé, la Direction Générale du Cpac, a saisi cette opportunité pour l'inviter à une première prise de contact dans ses bureaux. A cet effet, le Directeur Général ayant été empêché, s'est fait représenté par une délégation du Cpac pour recevoir le représentant de la Ceeac.

Déroulement de la rencontre
Cette rencontre a commencé par l'intervention de M. Benoit **Bouato**, chargé de la Coopération au cabinet du Dg/Cpac, qui a fait la présentation des deux délégations, ainsi que de l'objet de la rencontre.
Consécutive à cette présentation, la parole a été donnée à Dr. Tabuna Honoré, représentant de la Ceeac, qui a annoncé que sa visite au CPAC a été autorisée par sa hiérarchie et confirmé l'existence d'un Accord Ceeac – Onu Environnement.
Après avoir sommairement présenté cet Accord, M. Tabuna s'est appesanti sur les différents programmes sectoriels qui représentent le pilier technique ou opérationnel du Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale (Sevac). Il a ensuite indiqué que le Cpac pouvait s'inscrire dans l'un ou plusieurs de ces programmes en élaborant des concepts notes que la Ceeac pourra valider pour la recherche des voies et moyens de leur mise en œuvre.
La délégation du Cpac, ayant à son tour présenté sommairement son Institution spécialisée (son mandat, ses missions, son domaine de compétence, etc.) a manifesté son vif intérêt à la contribution de la mise en œuvre du Sevac et a promit de rendre compte fidèlement de cette rencontre au Directeur Général, afin qu'il initie la procédure officielle pour la concrétisation de cette collaboration Ceeac–Cpac, qui aura pour base le présent compte-rendu.
A la suite des échanges entre les deux parties, il a été donc convenu que la Direction Générale du Cpac devra saisir le Secrétariat Général de la Ceeac pour officialiser cette collaboration.

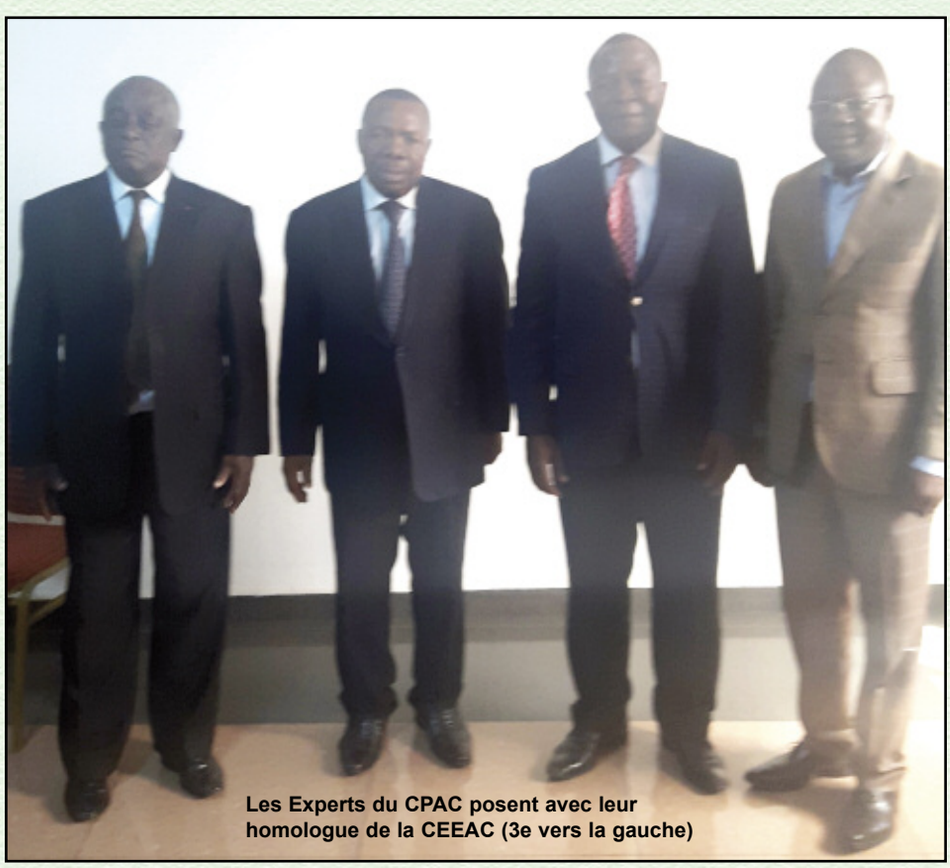

Les Experts du CPAC posent avec leur homologue de la CEEAC (3e vers la gauche)

Le Président de la commission de la Cemac a Yaoundé

Audience accordée au Directeur Général du Cpac

Par B.B BOUATO

Le Prof. Daniel ONA ONDO, Président de la CCEMAC

Profitant de sa présence à Yaoundé où il participait aux travaux du Comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (Umac), le Président de la Commission de la Cemac, le Professeur Daniel ONA ONDO, a accordé des audiences à certaines personnalités nationales et sous régionales. Parmi ces audiences, celles accordées aux premiers responsables des Institutions spécialisées de l'Ueac/Cemac installées à Yaoundé, étaient d'une importance particulière, d'autant plus qu'en sa qualité de garant du fonctionnement de tout le système Cemac, le Président de la Commission se devait de savoir les problèmes auxquels font face ces responsables communautaires. Ainsi, ces premiers responsables sont passés, chacun à son tour pour présenter au Président de la Commission, leur Institution.

C'est dans ce cadre que le Directeur général du Cpac, M. Auguste ITOUA a été reçu par le Président de la Commission. La rencontre entre ces deux personnalités, s'inscrivait dans la même logique que la première audience accordée à M. ITOUA par le Prof ONA ONDO, à Ndjamena la semaine dernière, à l'occasion du récent Conseil des ministres de l'Ueac/Cemac. En effet, après trois mois de sa prise de service, le Dg du Cpac a eu le temps de diagnostiquer les problèmes de cette institution pour pouvoir savoir exactement ce qu'il lui fallait pour commencer à y apporter des solutions. Ainsi, le problème crucial du Cpac, qu'il a soulevé aussi bien qu'au cours du Conseil d'administration, qu'au moment de la première audience avec le Président de la Commission, est l'insuffisance de la dotation mensuelle, à cause d'un personnel pléthorique. Il a indiqué que la dotation mensuelle actuelle du Cpac, est consacrée à plus de 90% au fonctionnement, ne permettant pas de mettre en œuvre les activités scientifiques prévues dans le budget/programme.

Après avoir démontré sommairement l'importance de ces activités scientifiques sur le terrain, qui contribueraient à l'assainissement de la production agricole pour la compétitivité de nos produits alimentaires au marché internationale, avec pour conséquence positive, le relèvement de l'économie sous régionale, basée essentiellement sur l'agriculture, le Dg du Cpac a plaidé pour l'augmentation de la dotation mensuelle.

En réponse à ses doléances, le Pr Daniel ONA ONDO a expliqué le contexte difficile qui a vu le budget adopté par le Conseil des Ministres de l'UEAC être en baisse de 30%. Ainsi, évitant de tomber dans le piège de certains responsables, qui glissent souvent dans la facilité des promesses, il a tout de même manifesté sa compréhension pour le problème soulevé par le Dg du Cpac. Cependant, il a invité ce dernier à optimiser son budget sous contrainte, en soulignant que chacun devrait faire des efforts à son niveau. Rappelant l'importance de la session budgétaire du Parlement Communautaire qui se tiendra à N'Djamena à partir du 3 avril prochain, il a souhaité que ses interlocuteurs aillent défendre leur budget pour l'année en cours. Avant de conclure son propos, le Président de la Commission de la CEMAC a réitéré sa volonté d'apporter des solutions aux problèmes posés, tout en disant qu'une étude minutieuse des dossiers qui lui ont été soumis sera faite au cas par cas dans ses services.

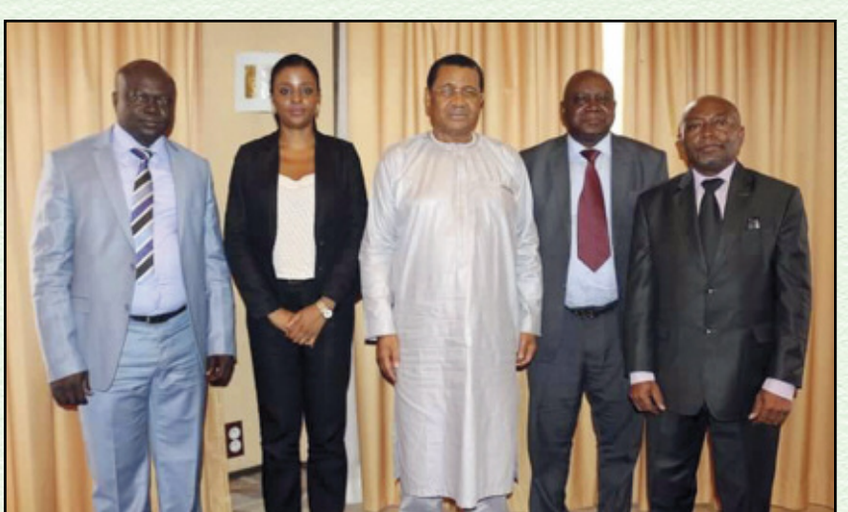

Le Président de la CCEMAC avec les 1ers Responsables des IS à Yaoundé

Troisième Sommet Mondial sur les Usages Mineurs de Pesticides (SMUM)

Synthèse de M. B. Bouato

04 organisations agricoles ont reçu, le 5 octobre, la visite de 100 participants du GMUS-3

Agriculture et Agroalimentaire Canada a tenu une conférence internationale sur les pesticides à usages limité, du 1er au 4 octobre 2017 à Fairmont Queen Elizabeth Hotel, Montréal, Québec, Canada, avec l'appui du Comité organisateur du Sommet mondial sur les usages mineurs, composé d'experts mondiaux dans le domaine des homologations d'usages mineurs. Ce 3e Sommet avait pour thème général : « Remplissage de la boîte à outils de l'agriculteur: Élaborer des stratégies harmonisées pour les cultures spécialisées et les programmes des usages limités »

Les producteurs de cultures spécialisées du monde entier sont confrontés à des défis réglementaires, comme la réglementation et l'homologation des pesticides. Grâce à l'adoption d'une approche plus collaborative en matière de réglementation et de gestion des usages mineurs de pesticides à l'échelle internationale, les petits producteurs auront un meilleur accès aux marchés internationaux. Afin de répondre à ces préoccupations, plus de 200 experts de 35 pays, y compris les représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), se sont réunis à Montréal en octobre à l'occasion du Troisième Sommet mondial sur les usages mineurs. Le Sommet mettait l'accent sur les défis réglementaires et les moyens de collaborer pour aider les agriculteurs.

Par usage mineur d'un pesticide, on entend l'utilisation d'herbicides, de fongicides ou d'insecticides sur des surfaces réduites, sur des cultures de grande valeur ou lorsque des mesures de lutte antiparasitaire ne sont nécessaires que sur une petite partie des terres de la ferme.

La réglementation varie d'un pays à l'autre, tant sur le plan des données requises pour leur homologation que sur le plan de la quantité acceptable de résidus pouvant être laissée sur les produits vendus (lorsque le pesticide est correctement appliqué). En raison de ce dernier facteur, certains pays refusent des produits à la frontière même s'ils contiennent des quantités des traces de pesticides, qui ne présentent pas un risque inacceptable selon les études scientifiques.

Le Sommet a donné l'occasion aux experts de discuter de ces enjeux et de trouver des moyens d'harmoniser les règlements sur les pesticides. L'objectif est de réduire, dans la mesure du possible, le nombre de doublons et les coûts associés à l'élaboration et à l'examen de présentations réglementaires. On a observé des progrès importants à la conférence de cette année. Le groupe a convenu de se pencher sur les thèmes suivants au cours des cinq prochaines années :

- Accroître la coopération par la nomination de champions d'usages mineurs dans différentes régions du monde
- Promouvoir activement l'adoption de procédures pour établir des limites maximales de résidus à l'échelle mondiale (soit la quantité de pesticide qui peut être laissée de façon sécuritaire sur les cultures)
- Parvenir à une définition mondiale acceptable de cultures à usage limité
- Dégager un consensus sur les regroupements de cultures et les cultures représentatives (cultures qui sont assez similaires pour être traitées de la même façon, p. ex. les oignons et les poireaux)
- Rédiger un livre blanc sur le renforcement des capacités pour répondre aux exigences réglementaires en matière de données.

Les discussions de la matinée du 3e jour de la conférence, ont ciblé un troisième thème : Un regard régional sur les défis que représentent les usages mineurs pour les producteurs et leur implication. Les présentations ont examiné les défis qui touchent les producteurs sur le plan de l'accès aux outils et les facteurs qui pourraient faciliter l'atteinte de certains résultats pour les producteurs tout en les soutenant à l'avenir.

Chaque séance comprenait des présentations officielles suivies de séances de discussion en petits groupes, au cours desquelles les participants ont présenté leurs suggestions et leurs expériences.

Le Cpac, qui est l'un des acteurs de la promotion des usages mineurs des pesticides avait participé au 2e Sommet des usages mineurs des pesticides qui s'est tenu du 21 au 23 février 2012, au siège de la Fao à Rome, Italie. Le Secrétaire permanent et le Président du Cpac avait participé à ce Sommet avec le support financier de notre partenaire historique le Programme initiative pesticides (Pip). C'est dans ce cadre que le Cpac a été invité à ce 3e Sommet à travers le Secrétaire permanent, malheureusement nous n'avons pas pu participer à cet important rendez-vous mondial du donner et du recevoir, qui nous concerne au premier plan, par faute de prise en charge pour cette mission. En effet, les cibles du Cpac (en majorité) sont des usagers mineurs des pesticides.

Rapport de la Réunion régionale Afrique de l'Approche stratégique de la gestion Internationale des produits chimiques (SAICM)

Par B. BOUATO et J. B. MOUDOUDOU

Une vue des participants à la plénière de la SAICM à Abidjan

INTRODUCTION

Du 06 au 08 février 2018 à Abidjan en République de Cote d'Ivoire, s'est tenue une réunion Régionale Afrique de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) et sur invitation dudit programme, la délégation du CPAC, composée de Messieurs Benoit BOUATO, Expert et de Jean Blaise MOUDOUDOU, chef de Service des Homologations a participé aux travaux.

Cette rencontre régionale, qui précède la 2e réunion d'intersession du processus d'examen de de la Saicm au-delà de 2020, qui aura lieu à Stockholm, Suède, du 13 au 15 mars 2018, s'inscrit dans le cadre des réunions préparatoires de la prochaine conférence internationale, prévue pour 2020, en raison des récents défis mondiaux en lien avec les objectifs de développement durable et de l'avenir de la SAICM.

L'objectif de cette importante rencontre, qui a vu la participation de plusieurs experts venant de 27 pays du continent, des organisations Inter gouvernementales, et des ONG, était d'examiner les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans la région Afrique et de fournir des conseils à toutes les parties prenantes au niveau régional, sur cette mise en œuvre. Il a été aussi question de préparer la position de l'Afrique, qui sera présentée au cours de la 2e réunion mondiale d'intersession de Stockholm. Pour porter cette position continentale, 10 représentants ont été sélectionnés parmi les experts présents.

I. DEROULEMENT DES TRAVAUX

La cérémonie d'ouverture officielle des travaux a été présidée par Madame le Ministre de la Salubrité, de l'envi-

Photo d'ensemble autour de Mme le Ministre, après l'ouverture des travaux

ronnement et du développement durable de la République de Cote d'Ivoire. Après l'ouverture officielle de cette réunion, l'ordre du jour et les modalités pratiques des travaux, ont été présentés par le Président de ladite session, le Professeur Gustave Kouadio et le secrétariat de l'organisation de cette réunion. L'ordre du jour ainsi présenté a été amendé et adopté à l'unanimité, ensuite les travaux proprement dits ont commencé.

Ces travaux ont tourné autour des principaux points suivants :

- Présentation des résultats d'une évaluation indépendante de l'Approche Stratégique de la période 2006 à 2015 ;
- Examen de l'Etat d'avancement de la mise en œuvre de l'orientation générale et des orientations au niveau régional ;
- Mise à jour de la feuille de route de l'OMS pour renforcer l'engagement du secteur de la santé dans l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour atteindre l'objectif de 2020 et au-delà, ainsi qu'à sa mise en œuvre ;
- Formulation des propositions d'orientations sur la mise en œuvre ;
- Echange d'information et coopération scientifique et technique, etc.

Concernant le point sur l'échange d'informations et d'expériences, outre les présentations et contributions de certains experts, le CPAC a sollicité et a obtenu six minutes pour présenter sa structure.

L'examen des progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans la région a été effectué selon une méthodologie participative. Cette méthodologie consistait à repartir les participants en quatre (04) groupes de travail dont 2 francophones et 2 anglophones. Le CPAC quant à lui faisait partie du 2ème groupe francophone. Chaque groupe avait mis en place un bureau formé d'un président et d'un rapporteur. La restitution de ces travaux en commissions a été faite par les rapporteurs des groupes, en plénière, le dernier jour de la réunion.

L'analyse des groupes de travail a déterminé, sur la base des priorités définies par ces groupes, les principales parties prenantes et les secteurs à impliquer dans le processus et la gouvernance au-delà de 2020 :

Les parties prenantes et les secteurs de la SAICM : environnement, agriculture, pêche et élevage, santé, industrie, commerce, mines, énergie et eau, transport, communication/média, Economie, planification du développement et finance, Recherche, Artisanat, Université, Société civile, secteur privé, syndicats, consommateurs, groupe autochtones et indigène.

En bref pour les pays, il faut un engagement politique, c'est-à-dire l'inscrire dans le document national de stratégie pour le développement, inclure la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dans le budget national, assurer un appui technique et matériel permanent, assorti d'un mécanisme de suivi.

Une réflexion a été menée aussi sur comment la Saicm au-delà de 2020 peut-elle tirer partie de l'agenda 2030 sur le développement durable. A propos, l'objectif 12, cible 4 des ODD met un accent particulier sur la gestion rationnelle des produits chimiques, ainsi, la SAICM au-delà de 2020 pourrait devenir un des outils opérationnels pour la réalisation de l'agenda 2030.

En marge de cette réunion, la délégation du CPAC, s'est livrée à la prise de contact avec certains participants susceptibles de faciliter l'initiation des coopérations entre leurs organismes et le CPAC.

II. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les travaux ont été clôturés le jeudi 08 février 2018 par le représentant du Ministre de la salubrité, de l'environnement et du développement durable à 17h 30. La délégation du CPAC, qui est arrivée avec un petit retard, s'est progressivement aménagée une place et vers la fin s'est imposée, à travers son exposé et ses interventions au cours des débats et surtout au cours des travaux en commissions.

Il convient de confirmer que cette rencontre qui a drainé beaucoup d'experts et d'organismes dans le domaine de la gestion des produits chimiques, a été une occasion pour le CPAC de marquer son retour dans ce réseau spécialisé. En effet, le CPAC s'est abreuvé à la bonne source et doit maintenir les contacts ainsi engrangés pour en bénéficier au maximum.

Deuxième réunion d'intersession du processus d'examen de la Saicm, qui s'est tenue à Stockholm, Suède, du 12 au 15 mars 2018

Synthèse des travaux par Benoit B. BOUATO

Photo d'un groupe de participants

Introduction

A la suite de la réunion préparatoire régionale africaine de la Saicm, qui s'est tenu à Abidjan, Côte d'Ivoire et au cours de laquelle la délégation du Cpaca participé, la Saicm a adressé une autre invitation au Cpac pour la deuxième réunion d'intersession du processus d'examen de l'Approche stratégique de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, qui s'est tenue à Stockholm, Suède, du 12 au 15 mars 2018. A cet effet, nous avons été autorisé à représenter le Cpac à cette réunion, qui a vu la participation des experts venant de tous les cinq continents du globe terrestre.

Le présent rapport présente une synthèse des travaux, en mettant en exergue les résultats auxquels sont parvenus les participants à cette importante rencontre et les retombées de cette mission pour le Cpac. Ainsi, avant de commencer ce rapport, nous avons voulu planter le décor pour une appréhension claire de cette mission.

Contexte

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (Saicm) est un cadre politique pour atteindre l'objectif énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable qui prévoyait que d'ici à 2020 les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum.

La Saicm est administrée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (Pnue). La participation de tous les secteurs et parties prenantes concernés, au niveau gouvernemental et dans les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, est essentielle à la réalisation des objectifs définis dans l'Approche stratégique.

La Saicm a procèdé par des réunions régionales, qui se sont tenues d'abord entre août 2013 et mars 2014 dans les cinq régions de l'Organisation des Nations Unies. Chaque réunion comportait un volet d'établissement des priorités se présentant sous la forme d'un atelier consultatif axé sur une série de questions. Les participants à quelques-unes des réunions régionales ont également adopté des résolutions sur de nouvelles questions de politique générale et d'autres sujets particuliers. En région Africaine cette réunion s'est tenue à Pretoria, du 18-22 novembre 2013 et le Cpac n'y était pas malheureusement représenté.

Cette fois-ci, ces réunions régionales ont été programmées de janvier à février 2018. Celle qui concerne la région africaine s'est tenue à Abidjan, Côte-d'Ivoire, du 06 au 08 février 2018. Le Cpac s'est manifesté en y présentant un exposé sur ses nouvelles orientations, afin de renouer avec ce réseau mondial de gestion de pesticides, qui a beaucoup d'avantages et au sein duquel les partenaires initient des projets de collaboration scientifique, pour en tirer profit des

Une vue de participants pendant les travaux en Commissions

grandes possibilités qu'offre cette plate-forme.
Après les réunions régionales tenues à travers les continents durant les mois de Janvier et février derniers, s'est ouvert ce 13 Mars à Solna en Suède la 2e réunion intersessions pour le processus de la Saicm au-delà de 2020. Ainsi pendant trois jours (du 13 au 15), les parties prenantes venues de toutes les régions du monde ont planché sur les résolutions des rencontres régionales et ont fixé les nouvelles orientations à la Saicm de l'après 2020. Avec pour objectif principal la préparation de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (Iccm) qui se tiendra en prélude à l'échéance de 2020.

Programme de la réunion et déroulement des travaux

Les activités proprement dites ont commencé le 12 mars 2018, par une réunion de prise de contact et d'enregistrement des participants. Les différentes parties prenantes de la Saicm, étaient invitées à un échange de point de vue sur les discussions à engager le lendemain. En soirée, le gouvernement suédois a organisé "Le Dialogue de haut niveau de Stockholm, au-delà de 2020 : Comment faire un ambitieux cadre mondial des nouveaux produits chimiques et déchets pour un monde non toxique''. La participation à cette manifestation était sur invitation. Nous n'avions pas pu assister à ces manifestations à cause du retard de notre arrivée à Stockholm.
La journée du 13 mars a commencé par l'enregistrement des participants et la réunion du bureau. Ensuite des réunions régionales sectorielles des Onget Iomcse sont tenues. Au terme de ces réunions régionales, a eu lieu la plénière, au cours de laquelle a eu lieu la cérémonie officielle d'ouverture. Au cours de cette cérémonie, trois allocutions ont été prononcées :

- La première allocution était celle de Mme Gertrud Sahler, Présidente de la 5e Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Iccm5) ;
- La deuxième était celle de Mme Ligia Noronha, Directeur du Département de l'économie au Pnue ;
- Et la troisième allocution était prononcée par Mme Karolina Skog, Ministre de l'Environnement de la Suède, qui ouvrait ainsi officiellement les travaux.

Après l'ouverture des travaux, le programme s'est poursuivi par une autre plénière, consacrée à la présentation d'une évaluation du programme Saicm par un cabinet privé. Cette évaluation a servie de base pour les discussions qui se sont poursuivis. Cette journée s'est terminée par une réception offerte par le gouvernement suédois. Avant la fin du programme de cette journée, 05 commissions de travail ont été constituées pour la suite des travaux.

Travaux en Commissions

La journée du 14 mars a été consacrée aux travaux en commissions. Au total, 05 thèmes ont été proposés aux groupes de travail. L'objectif proposé pour la journée de débat général en groupes, est d'échanger de points de vue et de favoriser un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique pour la gestion des produits chimiques. Cette journée a effectivement commencé par la réunion du bureau des organisateurs et les concertations dans les groupes sectoriels et régionaux.
A la fin de ces concertations, les travaux en commissions ont commencé. Le Cpac s'est retrouvé dans la 1ecommission. La veille, au cours de notre concertation régionale du groupe africain, il nous avait été conseillé de ne pas changer de commission au cours des travaux et que le continent devrait être représenté dans toutes ces commissions, car elles étaient toutes importantes. Dans la composition des commissions de discussions, les organisateurs se sont efforcés de tenir compte de la répartition équitable des critères géographique, de genre et de secteur. Chaque groupe de discussion a traité les mêmes 5 aspects : (i) vision, (ii) principes politiques, (iii) objectifs et jalons, (iv) mise en œuvre et finances, (v) gouvernance.
Chaque sujet était supervisé par deux animateurs, qui allaient dans chaque groupe de discussion, afin de faciliter le dialogue et les échanges de points de vue entre les membres de ces groupes. La restitution des travaux en groupes était présentée en plénière du 15 mars par l'un des animateurs qui assumait le rôle de rapporteur.
Les coprésidents ont également invité les participants à envoyer par écrit au Secrétariat leurs commentaires spécifiques. Ceux-ci ont été consignés dans l'annexe 4 du présent rapport. C'est à cette occasion que le Cpac a intervenu pour présenter son commentaire suivant : Comments from Mr. Bouato Benoit (Cpac) : «In Africa, there are intergovernmental organizations as Cpac, who have received the mandates of their member states to take care of the chemicals aspect to their account. Even in the field, is these organizations that act actually in their countries. For such organizations, I propose that intermediate special treatment is reserved for them. It is necessary to build capacity for interventions of this kind of agencies for more efficiencies ».En français : « En Afrique, il y a des organisations intergouvernementales, comme le Cpacqui ont reçu les mandats de leurs Etats membres pour s'occuper de cet aspect à leur compte. Pour ce genre d'organisations, je propose qu'un traitement spécial intermédiaire leur soit réservé. Parce que sur le terrain, se sont ces organismes qui agissent effectivement. Il est nécessaire de renforcer les capacités d'interventions de ce genre d'organismes pour plus d'efficacités ».
Pour plus d'infos,
http://enb.iisd.org/chemical/SAICM/iccm5/ip2/

Synthèse d'une analyse de risques des pesticides

Par Jean Blaise Moudoudou, Chef de service des homologations Cpac/Cemac

Les pesticides sont des substances qui possèdent une activité biologique qui agit sur diverses fonctions physiologiques et entraine le plus souvent la mort de l'organisme vivants qui a pu l'absorber. Ce résultat est recherché pour lutter contre les ennemis des plantes et les parasites des bâtiments, des animaux et de l'homme mais leur usage peut aussi s'accompagner d'inconvénients.

En effet, l'utilisation des pesticides présente un certain nombre de risque à l'égard de la composition chimique de l'air, des eaux et des sols qui se traduisent par des pollutions dont les conséquences toxicologiques et écotoxicologiques peuvent être préjudiciables à la qualité de l'environnement.

Les effets des pesticides dans l'eau

Les pesticides qui arrivent sur le sol, surtout en raison des traitements phytosanitaires, mais aussi d'autres usages industriels et urbains et des retombées atmosphériques sont transférés dans différents compartiments des milieux naturels. Pour les pesticides peu ou non volatils, ils ont lieu en phase aqueuse et sont à l'origine de la pollution des eaux superficielle et souterraines ainsi que l'absorption par les organismes vivants édaphiques. Les pesticides volatils, quant à eux c'est-à-dire possédant une pression de vapeur et un coefficient de Henry élevés, sont transférés en phase gazeuse, d'abord dans l'espace poral du sol, puis vers l'atmosphère. (Raoul Calvet et al.,2005)

1. Effets des pesticides sur les organismes vivants

Tous les organismes vivants sont susceptibles d'être exposés aux pesticides et d'en subir des effets néfastes. Les effets sur les oiseaux, les poissons et les mammifères ont été souvent décrits et de nombreuses références sont citées, par exemple, par Madhun et Freed (1990). Les insectes non visés n'y échappent pas également et le cas le plus médiatisé est celui des abeilles. Quant à l'homme, les études épidémiologiques ne sont pas encore très fréquentes mais elles révèlent des constatations préoccupantes concernant la reproduction et les maladies neurologiques.

•Effets des pesticides sur les plantes non visées

Les insecticides n'ont pas vraiment d'effets marqués sur les végétaux. Toutefois, des perturbations de la croissance des plantes par des composés organochlorés ont été observées ainsi que des effets toxiques sur les algues (Madhun et Freed, 1990). En revanche, les herbicides peuvent avoir des effets très dommageables et cela en deux circonstances.

La première correspond aux dérives et aux transferts sur les végétaux voisins d'une culture traitée et relève des pratiques de traitement mises en œuvre. La deuxième concerne la persistance des herbicides (Raoul Calvet et al.,2005).

2. Analyse des risques environnementaux

L'analyse des risques fait partie du processus de management des risques et en constitue la partie objective. Elle fournit des informations basées sur l'analyse de données scientifiques pour obtenir la nature, l'amplitude et les caractéristiques des risques et quand cela est possible, d'estimer la probabilité d'avoir un certain niveau d'effet nocif pour l'homme et l'environnement.

L'analyse de risque est donc essentiellement une opération scientifique. En revanche, la gestion des risques amène à des questions comme « que doit-on faire pour protéger l'homme et son environnement et jusqu'où cette protection doit-elle aller ? », question dont les réponses relèvent de décisions très étroitement dépendantes de considérations scientifiques mais aussi économiques, sociologiques et politiques. Les objectifs visés, les effets inacceptables et la prise en compte des incertitudes sont encore des sujets controversés en raison du grand nombre d'acteurs concernés et de la fréquente divergence de leurs intérêts. De plus, il faut être conscient que beaucoup de questions relatives aux risques environnementaux n'ont pas encore reçu de réponses scientifiques complètes, ce qui ne facilite pas la tâche des gestionnaires. Cela, d'autant plus, que le management des risques doit conduire, entre autre, à des mesures réglementaires plus ou moins coercitives et nécessitant des consensus nationaux et internationaux (Raoul Calvet et al., 2005).

L'analyse des risques peut concerner une situation présente ou passé ; il s'agit alors d'une analyse rétrospective qui s'apparente à une opération de recherche destinée à comprendre le déterminisme des risques. Elle peut aussi concerner une situation future et, dans ce cas, il s'agit d'une analyse prévisionnelle qui peut servir de base à des décisions destinées à mettre en place des actions visant à limiter les risques ou même à les supprimer.

Historiquement, l'analyse des risques a d'abord concerné la santé humaine mais s'est rapidement étendue à l'environnement dans son ensemble, les collectivités humaines prenant conscience de la nécessité d'une utilisation durable des milieux naturels, quelles que soient les activités envisagées (Raoul Calvet et al., 2005).

C'est dans ce contexte que le Cpac a mis en place un plan stratégique annuel plus contraignant dans le domaine de la gestion des pesticides en vue de non seulement protéger la santé humaine mais aussi de limiter les risques de pollution de l'environnement de la zone Cemac.

Œufs de poulet contaminés

Traduit de l'Anglais par B. Bouato

Un article en ligne recent met en évidence les risques de manger des œufs pondus par des poules gardés comme animaux domestiques dans les ménages à Perth, en Australie. Les tests en laboratoire ont conclus que le pesticide dieldrine et autres pesticides organochlorés interdits depuis les années 1980 en Australie étaient présents en grande quantité dans les échantillons de sol et œufs prises autour de l'agglomération. En effet, ce pesticide (dieldrine) a été trouvé dans des quantités 2,3 fois plus élevées que le niveau autorisé. Il a été constaté que les poulets sont exposés à des pesticides dans le sol et les toxines sont ensuite transférées dans leurs œufs. Cela ne semble pas être un cas isolé. Dans une autre étude menée en Tanzanie, l'évaluation des résidus de pesticides dans l'alimentation des poulets, les échantillons des œufs crus et cuits, se sont avérés contaminés, de 17 pesticides. La plupart des concentrations de pesticides se sont avérées au-dessus des limites maximales de résidus tels que le DDT, l'endosulfan et l'aldrin y ont été trouvés à des niveaux encore plus élevés : 8,14 mg/kg, 3,74 mg/kg et 2,0 mg/kg respectivement.

Contact: The Pesticide Weekly Team, UCT Division of Environmental Health; From: Regina Titelius, PerthNow, April, 2018, https://www.perthnow.com.au/news/health/tests-reveal-poison-risk-in-backyard-chook-pens-ng-b88774339z

L'utilisation des pesticides et l'asthme chez les céréaliculteurs de l'Alberta

Traduit de l'Anglais par B. Bouato

Un nouvel article d'une revue scientifique vient de réaliser une série d'étude longitudinale sur les producteurs de céréales au Canada. Celle ci a constaté que la durée d'exposition aux herbicides phenoxy est associée à un risque accru d'asthme chez les agriculteurs. L'asthme est une maladie respiratoire chronique dont la gravité est variable chez les personnes atteintes. Le taux de mortalité pour l'asthme est relativement faible, cependant, 80 % des décès liés à l'asthme surviennent dans les pays à revenu faible et moyen.

Une étude a été menée récemment aux Etats-Unis sur des femmes enceintes afin d'examiner l'exposition prénatale aux pesticides et ses effets. Les auteurs ont fait valoir que le glyphosate herbicide communément utilisé est significativement associée à une diminution de la gestation. Dans une série d'étude, l'exposition au glyphosate était suspectée à travers les produits alimentaires et les boissons caféines. 93 % des femmes dans l'étude avaient des niveaux détectables de glyphosate dans leur urine et cela a été plus élevé chez les femmes des milieux ruraux. Cette réduction de la durée de la gestation a été liée à des effets nocifs sur la santé de toute la vie et le risque du développement indésirable du fœtus.

Reférences :

- **Int. J. Environ. Res. Public Health 2018, 15(3), 526; doi:10.3390/ijerph15030526**
- **Nicola Cherry 1,*, Jeremy Beach 1, Ambikaipakan Senthilselvan 2 and Igor Burstyn ,3**
- **Faculty of Medicine, Division of Preventive Medicine, University of Alberta, 5-22 University Terrace, 8303-112 St, Edmonton, AB T6G 1K4, Canada**
- **School of Public Health, University of Alberta, Edmonton, AB T6G 1C9, Canada**
- **Dornsife School of Public Health, Drexel University, Philadelphia, PA 19104, USA**

Actions & Réactions

Dès l'annonce de la nomination de Monsieur Itoua Auguste, Expert/membre du Cpac au poste de Directeur général du Cpac, les réactions de ses collègues ne se sont pas fait attendre. Le coup d'envoi a été donné par M. Benoit B. Bouato, qui était parmi les premiers à être informé de cette nouvelle. Ainsi, il écrit à l'attention de tous les autres experts/membres statutaires du Cpac :

0- « *Chers Membres Statutaires du CPAC, Je crois que vous avez tous appris la bonne nouvelle de la nomination d'un des nôtres, M. Itoua Auguste, Membre du CPAC/Congo au poste de Directeur Général du CPAC, par le Sommet des chefs d'Etat du 31/10/17 à Ndjamena. Dieu tout Puissant a ainsi exaucé nos prières en ramenant le CPAC à ses vrais géniteurs. Je crois que nous devons apporter tout notre soutien et toute notre bénédiction à Auguste, afin que le Seigneur Dieu lui accorde force et clairvoyance pour qu'il puisse ramener le CPAC dans sa trajectoire d'institution hautement scientifique, admirée et enviée à travers le monde entier. En effet, depuis exactement le 03 juin 2013, la composition initiale du CPAC a été démantelée et une nouvelle orientation lui a été donnée. Apportons notre soutien à Auguste, qui a été ainsi honoré par la Conférence des chefs d'Etat et tous ensembles, adressons nos vives et sincères félicitations à notre collègue Itoua Auguste pour sa nomination à ce prestigieux poste de DG du CPAC* ». Cette annonce de M. B. Bouato a déclenché une série de réactions. Par manque d'espace pour reproduire toutes ces réactions, quelques-unes ont été exposées ici par ordre chronologique.

1- « *Bonjour Bouato, je te remercie pour cette information. Dieu soit loué !* » Pr. Auguste NDOUTOUME ;

2- « *Message reçu et grand merci au Congo qui a pu respecter la Nomination d'un DG dont le choix est fait parmi les Experts/Membre du CPAC. Cette Nomination est Scientifique et non Politique comme pour le cas de la RCA. Disons merci à Dieu. Bravo BOUATO et Vive Félicitation à ITOUA. Etant très contente, je lui donne déjà un programme de travail :*
- Inviter tous les Anciens Membres du CPAC, qui doivent se retrouver au Siège pour remercier Dieu et mettre en place un nouveau programme de travail;
- Faire un effort afin de mettre à notre disposition l'Attestation de prestation de Serment à Ndjamena qui date déja. Encore une fois, mes Félicitations ». Marie-Honorine BRAHIM de la RCA

3- « *Wouaouhh !!! Enfin !!! Toutes mes félicitations mon cher frère Auguste ITOUA pour ta nomination comme DG du CPAC* » Salomon Nyassé

4- « *Cher Monsieur Benoît BOUATO Avec cette nomination notre vif sentiment est ce que vous avez si bien formulé dans votre message à savoir « le retour d'un cher enfant perdu». Alors nous adressons les félicitations méritées au collègue Auguste ITOUA et meilleures salutations à tous.* » Jean - Benoît Mborohoul

5- « *Bonjour Bouato.je te remercie de tout le soutient que tu m'apportes par rapport à ma nomination au Cpac. Encore une fois de plus merci et à bientôt, on est ensemble et nous devrions travailler pour prouver que nous pouvons faire mieux- merci* ». Itoua Auguste

6- « *Bonjour monsieur Bouato ! Je te fais ici part de notre entière joie à la suite de la nomination en qualité de Directeur Général du CPAC de notre ami et frère ITOUA Auguste. Aussitôt après cette nomination je me suis vite référé à ce que tu disais au cours de l'un de nos échanges et je cite : ''même si l'imposture est en position de force, la vérité finit toujours par triompher'', fin de citation. Effectivement aujourd'hui avec cette nomination de monsieur ITOUA, c'est la vérité qui vient d'être rétablie et de triompher. A nous maintenant de serrer les coudes autour de lui pour atteindre tous les objectifs fixés à la création de notre instrument commun qu'est le CPAC. Merci* ». Maurice OBAMBI.

7- « *Je joins ma voix à celles des autres experts/CPAC pays pour féliciter le Nouveau DG du CPAC en la personne de Auguste Itoua et je lui souhaite beaucoup de succès dans cette nouvelle fonction. Tous les experts pays sont plus que prêts à lui offrir la main forte pour redonner au CPAC ses lettres de noblesse. BRAVO à Auguste et bravo à nous tous* ». Mme OKALA NELOUMTA

8- « *Bonjour à tous et toutes ! mes félicitations au nouveau DG CPAC! C'est vraiment un retour au bercail du dossier. Il faut maintenant espérer que le Seigneur vous assiste pour essayer en même temps de rattraper le temps et de prendre le train qui était en marche, comme vous l'avez dit "on est ensemble", un peu rouillés mais encore utiles! Cordialement !* » Nsa Allogo Suzanne

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC.

Perrier Concept : 99 59 83 38